



Commission des finances et des affaires générales

05000 - Fonctionnement de l'Assemblée

Propositions de désignation de représentants du Conseil Départemental au sein de divers organismes

Rapport n° CP/2018/061

Service gestionnaire :

A620 - Direction des services de l'Assemblée

Résumé :

Ce rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de désigner des représentants du Conseil Départemental au sein de divers organismes.

1. Proposition de désignation au Conseil de faculté de médecine de Strasbourg

Suite aux récentes élections des membres élus du Conseil de Faculté de la Faculté de Médecine de Strasbourg, ce dernier sollicite le Département pour connaître le nom du représentant qui siègera au sein de ce conseil.

Les 7 membres du Conseil que sont les personnalités extérieures, sont désignées conformément au décret N° 85-28 du 7 janvier 1985 modifié et selon les statuts de février 1989.

M. le Docteur Yves LE TALLEC avait précédemment été désigné.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de reconduire M. le Docteur Yves LE TALLEC dans ses fonctions auprès de cet organisme.

2. Proposition de désignation à l'Association française de Certification forestière PEFC Grand Est

L'Association française de certification forestière PEFC Alsace, pour répondre au découpage administratif actuel, vient de se constituer en novembre 2017, en nouvelle association dénommée PEFC Grand Est.

Les Conseils Départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin étaient précédemment représentés au Collège III – Usagers de la forêt, en qualité de titulaires, par :

- M. Paul HEINTZ pour le Département du Bas-Rhin ;
- M. Michel HABIG, pour le Département du Haut-Rhin.

MM. Paul HEINTZ et Michel HABIG, tous deux consultés sur ce sujet, souhaitent maintenir leur implication au sein de ce nouvel organisme, et continuer à représenter les deux Conseils Départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, à l'Assemblée générale de PEFC Grand Est, et en qualité de titulaires.

Afin d'assurer une présence au sein de cet organisme, il est proposé à la Commission Permanente de décider de reconduire la désignation de M. Paul HEINTZ, représentant titulaire pour siéger au sein de cet organisme, tel que précisé dans l'annexe jointe au rapport.

3. Proposition de désignation au Comité de pilotage du Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH)

Par délibération du 14 septembre 2014, la Communauté d'Agglomération de Haguenau a prescrit le lancement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI).

Elle propose au Département du Bas-Rhin de s'associer à l'élaboration de ce programme et invite la collectivité à désigner un représentant.

Pour information, M. Etienne WOLF, Vice-président du Conseil Départemental, est également le Vice-président en charge de l'habitat de cette Communauté d'Agglomération et en préside de ce fait, la Commission Habitat. A ce titre, il ne peut donc être désigné comme représentant du Département.

M. André ERBS, Conseiller départemental du Canton de Haguenau, a provisoirement été désigné, pour participer au lancement de la procédure d'élaboration du PLHI, en concertation avec M. Etienne WOLF.

Il est proposé à la Commission Permanente d'entériner cette désignation.

4. Proposition de désignation de Conseillers départementaux pour siéger à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des sites

Monsieur le Préfet du Bas-Rhin a sollicité le Département le 27 décembre 2017 afin de désigner deux Conseillers départementaux (un titulaire et un suppléant), en plus du Président du Conseil Départemental membre de droit, dans les différentes formations de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des sites, suite à l'arrêté pris le 17 novembre 2016, portant renouvellement des membres de la Commission.

Lors de la séance Plénière du 24 avril 2015 (CD/2015/17), M. Marcel BAUER a été désigné afin de représenter le Président du Conseil Départemental dans les formations "Carrières", "Nature", "Sites et paysages" et "Publicité".

Néanmoins, chacune des différentes formations se composent également d'un Conseiller départemental titulaire et d'un suppléant.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de décider de désigner de manière complémentaire, M. Rémi BERTRAND, en tant que représentant titulaire du Conseil Départemental, et Mme Stéphanie KOCHERT, en tant que représentante suppléante du Conseil Départemental, dans les formations suivantes :

- Formation "Carrières",
- Formation "Nature",
- Formation "Sites et paysages",
- Formation "Publicité",
- Formation "Unités touristiques nouvelles",
- Formation "Faune sauvage et captive".

Les membres sont nommés pour une durée de 3 ans, renouvelable.

5. Proposition de désignation d'un Conseiller départemental à la Commission Locale de l'Eau du SAGE III Nappe Rhin

Les mandats de représentation à la Commission Locale de l'Eau du SAGE III Nappe Rhin arrivent à échéance le 02 février 2018.

Le Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Le SAGE III Nappe Rhin a été initialement approuvé en 2005 et révisé en 2015. Son élaboration a été motivée par la nécessité de disposer d'un plan de gestion unique pour la nappe phréatique rhénane et les cours d'eau de la plaine de façon à ce que les différentes opérations soient cohérentes à l'échelle du bassin.

Ce SAGE regroupe 320 communes.

Les enjeux du SAGE sont les suivants :

- préservation et reconquête de la qualité de la nappe phréatique ;
- gestion des débits : crues et étiages,...
- restauration des écosystèmes ;
- reconquête de la qualité des eaux superficielles.

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin disposait de 2 sièges jusqu'à présent; suite à la loi GEMAPI et pour avoir une meilleure représentation des acteurs, le Conseil Départemental ne disposera plus que d'un siège, l'autre étant attribué au SDEA.

En accord avec M. SCHULTZ et Mme MULLER-BRONN, respectivement titulaire et suppléante actuellement, il est proposé à la Commission Permanente de désigner de M. SCHULTZ en tant que représentant titulaire du Conseil Départemental à la Commission Locale de l'Eau.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente, statuant par délégation et sur proposition de son président, procède à la désignation des représentants du Conseil Départemental dans les organismes figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.

Strasbourg, le 08/02/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written over a horizontal line.

Frédéric BIERRY